



**FNASCE**

couleur passion

## **L'ENIGME 1969**

### *Règlement*



**du 05 octobre au 10 novembre 2020**

*Et si vous faisiez gagner votre ASCE ?*

# Règlement du Concours

## Article 1 - Organisation

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE) organise pour l'automne 2020 le concours suivant :

### **L'énigme 1969**

défini par le présent règlement.

## Article 2 : Dates

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Date limite de réception à la fédération	Diffusion des résultats
L'énigme 1969	05/10/2020	10/11/2020	10/11/2020	Site FNASCE Onglet Culture

## **Article 3 – Participation et transmission :**

Le concours est ouvert aux ASCE ainsi qu'à tous leurs adhérents ou ayants-droit. La participation est individuelle pour l'ASCE candidate. Tous les échanges se feront uniquement par courriel en pdf.

***Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.***

Chaque adhérent doit transmettre simultanément :

- a) au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,
- b) à Dominique Citron (FNASCE)

son bulletin "Questions" (compréhensible et, lisible dans le cas d'une rédaction manuscrite).

Il y sera aussitôt répondu simultanément :

- a) à l'adhérent
- b) au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,

Toute question doit être compréhensible et lisible et doit parvenir lors des 4 premières semaines (cf article 8 "Présentation").

La 5ème semaine est réservée à l'envoi de la réponse à l'énigme par l'**ASCE elle-même** en utilisant le bulletin "Réponse" (dûment complété informatiquement) **UNIQUEMENT par courriel (en pdf)** à [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net) **pour le 10 novembre 2020.**

Toute transmission directe à la fédération par un candidat, du bulletin "Réponse" entraînera l'annulation systématique de sa participation au concours.

#### Article 4 - Modifications éventuelles :

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler ledit concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des Vice-présidents Culture et/ou Présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

#### Article 5 - Application du règlement, litiges :

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence de la Commission Permanente Culture (CPC) de la FNASCE. Ses décisions sont sans appel. Les litiges éventuels seront examinés par Comité Directeur de la Fédération après consultation de la CPC.

#### Article 6 – Jury :

Le jury est constitué des membres de la Commission Permanente Culture de la FNASCE.

#### Article 7 – Présentation (Nouveauté) :

### Et si vous faisiez gagner votre ASCE ?

La CPC propose une énigme à résoudre par un collectif de participants unis autour du Vice-Président Culture de votre ASCE.

Le principe :

Chaque adhérent participant a droit à une question, et une seule, à poser conjointement à la CPC (*Dominique Citron*) **et** au VP Culture de son ASCE, question à laquelle il ne sera répondu que par **OUI, NON, OUI et NON, SANS OBJET** (ci-après exemple du bulletin "Questions" joint à ce règlement).

Nom :	Prénom :	ASCE :	N° d'adhérent :
Email adhérent :			
Email VP Culture :			
Date d'envoi :			
<b>QUESTION :</b>			
OUI	NON	OUI et NON	SANS OBJET

La réponse sera adressée simultanément à l'intéressé **et** au VP Culture de son ASCE, à charge pour ce dernier d'assurer la compilation et la diffusion pouvant mener le groupe progressivement constitué à résoudre l'énigme.

Quatre semaines seront accordées comme période de « questions -réponses ». La semaine suivante sera consacrée à la rédaction et l'envoi de la solution pressentie (aucun envoi de solution ne devra être adressé à Dominique Citron avant la 5ème semaine).

Calendrier des semaines :

Semaine 1	du 5 au 11 octobre
Semaine 2	du 12 au 18 octobre
Semaine 3	du 19 au 25 octobre
Semaine 4	du 26 octobre au 2 novembre
Semaine 5	du 3 au 10 novembre

### **La concertation est de mise !**

#### **Article 8 – Thème : « L'Énigme 1969 :**

*Cette énigme est une pure fiction. Toute ressemblance avec une personne de nos services serait pure coïncidence.*

"Octobre 1969. Le fâcheux Jules Kafka, âgé de 46 ans, profite de ce que son voisin du dessus, le joyeux célibataire Jules Xandoz, de 8 ans son cadet, est au travail, pour lui dérober ce qu'il a de plus précieux.

Il le fait en toute quiétude, sachant que lorsque celui-ci découvrira le vol, il ne tentera même pas de porter plainte."

Quid ?

#### **Article 9 – Limitation**

Conformément à l'article 7 "Présentation" : Chaque participant a droit à une question, et une seule, à poser conjointement à la CPC (*Dominique Citron*) **et** à son VP Culture,

Au terme de la concertation avec ses adhérents, l'ASCE ne pourra proposer qu'une seule réponse définitive dans le délai imparti.

Aucune demande de modifications ou substitution éventuelles ne sera prise en compte.

#### **Article 10 – Présentation de la participation au concours**

##### a) Format

Deux bulletins sont joints à ce règlement à utiliser impérativement dans le cadre de toute participation à ce concours :

- le bulletin "Questions" destiné aux adhérents, qui devra être adressé à leurs ASCE respectives pour poser une question de leur choix ;

- le bulletin "Réponse" destiné à l'ASCE candidate pour envoyer la réponse définitive à la FNASCE.

## b) Transmission

Pour faciliter la correction, les réponses seront envoyées au gré des ASCE participantes dans le temps imparti au concours (du 03 octobre au 10 novembre 2020).

[dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net)  
**(Aucun envoi papier ne sera retenu)**

### **Article 11 – Classement**

Le départage éventuel se fera sur la base du plus grand nombre de participants, (donc de questions valables, entendu que pour une même ASCE toute question classée SANS OBJET ne sera pas retenue, de même que les questions en doublon ou par trop identiques).

Afin de pouvoir valider son rang de classement, l'ASCE devra être à même d'apporter une justification claire et sans ambiguïté du nombre des adhérents participants (à charge pour elle d'en définir les conditions).

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex aequo subsistent, la Commission Permanente Culture (CPC) procédera à un tirage au sort.

### **Article 12 – Récompenses**

Une récompense globale de 1225 euros (par virement sur le compte des ASCE lauréates) sera répartie pour les 5 premières :

**1<sup>er</sup> prix : 300 €**  
**2<sup>e</sup> prix : 275 €**  
**3<sup>e</sup> prix : 250 €**  
**4<sup>e</sup> prix : 225 €**  
**5<sup>e</sup> prix : 175 €**

*Bonne chance à toutes et à tous*

*La CPC*



**FNASCE**

couleur passion

## **L'ENIGME 1969**

**BULLETIN « QUESTION »**

Nom	Prénom	ASCE	N° d'adhérent
Email adhérent :			
Email VP Culture :			
Date d'envoi :			
<b>QUESTION</b> (*rédaction lisible et compréhensible) :			
OUI	NON	OUI et NON	SANS OBJET
Date :			

A retourner par courriel en pdf à : [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net)



**FNASCE**

couleur passion

## L'ENIGME 1969

**BULLETIN « REPONSE »**

ASCE	VP Culture Nom- Prénom :	VP Culture Courriel :	Date de la réponse
<p><b>Solution de l'énigme</b> (à compléter informatiquement et expédier la semaine du 3 au 10 novembre) :</p>			
Nombre d'adhérents participants :			
Signature/visa du VP Culture ou du Président :	Date :		

A retourner par courriel en pdf à : [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net)